

## **Orientation 02-2: Contribuer à la préservation des espèces et des milieux remarquables**

### **Orientation 02-2: Contribuer à la préservation des espèces et des milieux remarquables**

Le Parc national des Cévennes est un territoire composite, fait de socles géologiques variés, au carrefour de diverses influences climatiques. Il est depuis des millénaires modelé par la main de l'homme dans une relation difficile qui a le plus souvent été bénéfique pour les écosystèmes naturels. De cette combinaison originale est née une diversité remarquable d'espèces et de milieux.

Aujourd'hui inscrites dans la modernité, et répondant légitimement aux besoins d'évolution de notre société, les techniques d'exploitation des ressources naturelles du territoire se font plus offensives et se concentrent sur les terres les plus productives. Des déséquilibres tendent à se créer et certains éléments de la faune, de la flore et des milieux naturels peuvent ainsi être menacés de disparition.

Du fait de son interaction permanente avec la nature, l'homme reste la clé de sa préservation : soit en exerçant des activités favorables au patrimoine naturel, culturel et paysager (axes 3 à 8), soit en mettant en oeuvre des politiques de gestion et de protection plus strictes pouvant aller jusqu'à la mise en défens.

Cette orientation précise le rôle des différents acteurs du territoire pour la sauvegarde des espèces et des milieux remarquables menacés, mais également pour le maintien de la vitalité de la biodiversité plus ordinaire, qui rend à nos sociétés des services environnementaux essentiels. L'abeille en est un des éléments emblématiques.

[...]

#### **• Mesure 2.2.2. Préserver les milieux remarquables**

*Le Parc national des Cévennes compte 45 habitats d'intérêt communautaire sur les 230 recensés à l'échelle européenne. Les principaux sites qui les abritent ont été intégrés au réseau Natura 2000. Une dizaine d'autres milieux ont un intérêt patrimonial pour le Parc national des Cévennes, du fait de leur endémisme (pelouses caussenardes steppiques), de leur rareté (zones humides acidiphiles), de leur caractère naturel ou de leur intérêt fonctionnel (forêts naturelles, milieux aquatiques et cours d'eau).*

**L'établissement public du Parc national des Cévennes, l'Etat et tous les partenaires de la charte ont une forte responsabilité pour préserver l'ensemble de ces milieux.**

Dans l'aire d'adhésion, l'inventaire actualisé des ZNIEFF, qui constitue la principale source d'information sur les espèces et les milieux remarquables, sera utilisé en priorité, dès que nécessaire.

La démarche Natura 2000 arrive à maturité. L'ensemble des Documents d'objectifs (Docob) est engagé dès 2012. L'établissement public du Parc national des Cévennes et les services de l'Etat se mobilisent pour faire vivre les sites Natura 2000 et soutiennent les opérateurs et

# Orientation 02-2: Contribuer à la préservation des espèces et des milieux remarquables

animateurs locaux pour la mise en oeuvre des actions programmées.

[...]

## **Rôle de l'établissement public du Parc national**

Accompagnement technique et financier, avec priorité au coeur et à la zone tampon de la réserve de biosphère

## **Contributions des communes adhérentes**

Intégration dans les documents d'urbanisme

## **Principaux autres partenaires à mobiliser**

Régions, Départements

Services départementaux et régionaux de l'Etat

Opérateurs et animateurs Natura 2000

[...]

Référence ID de l'article : #3505

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-07-31 14:30